


Institut
Droit et
Santé

Université Paris Descartes
Inserm UMR S 1145

 **Inserm**

La science pour la santé
From science to health



DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Sociétés et Humanités
Université de Paris

Colloque

La base ANADOC : pour une expertise indépendante des assureurs

Samedi 1^{er} février 2020
de 9h00 à 12h30

*Université de Paris - Centre Universitaire des Saints Pères
45 rue des Saints Pères - 75006 Paris
Amphithéâtre Giroud (3^{ème} étage)*

Organisateurs

- Les associations **ANADAVI** (Association Nationale des Avocats de Victimes de Dommages Corporels) et **ANAMEVA** (Association Nationale des Médecins-conseils de Victimes d'Accident avec dommage corporel)
- L'**Institut Droit et Santé**, Inserm UMR S 1145

L'expertise médicale des dommages corporels tient nécessairement compte de l'état actuel du droit et notamment des définitions proposées par la nomenclature Dintilhac. Pour s'y conformer, les médecins réalisant l'expertise doivent mettre en œuvre une technique adéquate, permettant d'évaluer et de quantifier les atteintes subies. Or cette technique repose actuellement sur des instruments (barèmes, échelles) et des préconisations (notices, fiches pratiques) dont la conception émane en très grande partie des seuls organismes indemnitateurs. Des médecins conseils de blessés et des avocats de victimes ont proposé de mettre à disposition des professionnels concernés leurs propres instruments techniques, afin d'introduire une approche contradictoire sur ce volet essentiel de l'expertise. C'est l'objet de la nouvelle base de données **ANADOC (antenne nationale de documentation sur le dommage corporel)** qui sera présentée lors de ce colloque introductif. L'occasion est ainsi offerte de réfléchir au statut de ces normes techniques et de comprendre, exemples pratiques à l'appui, les enjeux considérables de ces normes sur la réparation accordée aux victimes.

9h00 Accueil Lydia Morlet-Haidara, Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université Paris Descartes et co-directrice de l'Institut Droit et Santé (UMR_S 1145)

Exposé introductif Amel Ghozia, Avocate, Docteure en droit, Chercheuse associée, Formatrice
Rôle et valeur juridique des normes techniques en expertise

■ **Le comité ANADOC**

Esprit et genèse de l'ANADOC

■ **1^{er} exemple pratique (un médecin et un avocat)**

l'expertise du déficit fonctionnel

■ **2^e exemple pratique (un médecin et un avocat)**

l'expertise de la tierce personne

■ **3^e exemple pratique (un médecin et un avocat)**

l'expertise du préjudice professionnel

12h00 Conclusion prospective

Vers une co-construction des normes techniques expertales ?

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

INSCRIPTION

Inscription obligatoire en raison des consignes de sécurité
[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

CONTACT

Institut Droit et Santé ■ 01 42 86 42 10 ■ ids@parisdescartes.fr